L’an deux mil vingt-trois le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le six juillet deux mil vingt-trois se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

**Étaient Présents** : Mr RODRIGUEZ Jean-Claude, Mme COPIN Françoise, Mr CAUSSE Jean-Louis, Mme RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mmes ROBILLART Colette, PONGAN Delphine, Mr CALAMUSA Frédéric, Mme CLERGET Sophie, Mrs STEINER Stephan, BARTHE Michel.

**Absente excusée :** Mme JOLIMOY-DEZEUZE Nathalie.

Mme ROBILLART Colette a été élue secrétaire, à bulletins secrets, par 11 voix (unanimité des membres présents et représentés)

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 avril 2023 : 11 votes pour, et 0 vote contre, le compte rendu de séance du 11 avril 2023 est donc approuvé.

**Projet de cession de terrains à particuliers : cession à Mr VINSON Thierry**

**DCM 11 -07- 2023 N°1**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 29-03-2019 la question « Avis de principe sur le devenir d’un Chemin à Coupiac avait été inscrite à l’ordre du jour. Lors de cette séance le Conseil avait discuté, et avait conclu de ne pas prendre de décision immédiatement, mais d’organiser une réunion publique des habitants du Hameau de Coupiac pour avoir leur avis. Cette réunion a eu lieu le 11 mai 2019, de laquelle il est ressorti : un avis favorable pour :

Accord pour que la Commune vende à Monsieur VINSON Thierry la partie du chemin qu’il demande ;

Ensuite, par délibération N°6 du 03/07/2019, la décision avait été prise de vendre à M. VINSON une partie de ce chemin qui entoure sa maison et traverse sa propriété. L’emprise était déjà notée sur un plan qui a été annexé à la délibération précitée.

Il ne manquait qu’à fixer le prix de la vente.

Mr VINSON Thierry, par comparaison avec la vente précédente à Mme Nathalie HALLE, propose un prix de 2 900 € pour environ 290 M2

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de confirmer par vote sa décision

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l’unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

* La commune vend à Monsieur VINSON Thierry la partie de chemin qui entoure sa maison, et traverse sa propriété d’une surface d’environ 290 M2 pour le prix de 2 900 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mr VINSON Thierry.

ACCEPTE d’engager toute procédure administrative nécessaire à la concrétisation de ces décisions. Mr le Maire, et Mr le Premier Adjoint au Maire en l’absence du Maire, reçoivent délégation pour discuter, signer, représenter la commune dans toutes les démarches et documents, et notamment actes notariés concernant cette affaire.

Même Séance

**Echange de terrains entre la Commune de BRISSAC et Mr BILLOD-MOREL Jérôme**

**DCM 11-07-2023 N°2**

Mr Le Maire, et Mme COPIN Françoise, Adjointe déléguée rappellent au Conseil Municipal la délibération N°5 du 15/03/2022 par laquelle il a été décidé de procéder à un échange de terrains entre la Commune de BRISSAC, et M. BILLOD-MOREL Jérôme. Ils donnent un compte rendu des échanges qui ont eu lieu avec les riverains.

A ce jour, un échange est envisageable, qui donne satisfaction à l’ensemble des riverains.

Ils proposent au conseil de se prononcer sur le principe de ce projet d’échange.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté, par 10 voix et une abstention (Mme PONGAN Delphine)

En ce qui concerne la demande d’échange proposée par Mr BILLOD-MOREL Jérôme :

ACCEPTE le principe de cet échange proposé comme suit : Mr BILLOD-MOREL Jérôme donne à la Commune une partie de la parcelle AM 492, en échange la commune donne à Mr BILLOD-MOREL une partie des parcelles AM 491 et 493.

Il s’agit d’un échange sans sous, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mr BILLOD-MOREL Jérôme.

Cet échange permet de désenclaver les parcelles AM 445 et 446.

Mr Le Maire, et Mme La Première Adjointe au Maire en l’absence du Maire, reçoivent délégation du conseil municipal pour signer l’acte notarié constatant cette acquisition, ainsi que toutes les pièces, document d’arpentage, conventions, contrats, et avenants concernant cette cession.

Même Séance

**Echange de terrains  entre la Commune de BRISSAC et M. VIALA Christian : Régularisation Foncier Valboissière**

**DCM 11-07-2023 N°3**

Mr Le Maire et Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint Délégué, rappellent au Conseil Municipal la délibération N°5 du 28 /09/2021 par laquelle il a été donné un avis favorable de principe pour que soient étudiées les conditions d’échange de terrains entre la commune de BRISSAC et Mr VIALA Christian, en concertation avec les autres propriétaires du Hameau de Valboissiere. Ils expliquent au Conseil Municipal que Mr VIALA Christian a donné son accord de principe pour céder une bande de terrain, afin d’élargir une voie.

Les autres propriétaires du Hameau de Valboissiere ont été consultés le 18 :11 :2021

Ils proposent donc de régulariser cette affaire en procédant à cet échange de terrains,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l’unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE cette proposition d’échanges de terrains

\* Mr Le Maire, et Mme La Première Adjointe au Maire en l’absence du Maire, reçoivent délégation du conseil municipal pour signer l’acte notarié constatant cet échange de terrains, ainsi que toutes les pièces, document d’arpentage, conventions, contrats, et avenants concernant cet échange .

Même Séance

**Décision modificative N°1 Budget Principal Commune Exercice 2023**

**DCM 11-07-2023 N°4**

Mr Le Maire et Mme COPIN Françoise, Adjointe déléguée, expliquent qu’il y aurait nécessité de voter une décision modificative du budget.

Mme COPIN Françoise, Adjointe déléguée demande au Secrétaire Général de présenter au Conseil Municipal le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la Commune qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : Article 6541 Chap 65 : Créances admises en non-valeur – 100 €

Article 6574 Chap 65 : Subv. Fonct. Person.droit privé + 100 €

Recettes : Article 7381 Chap 73 : Taxe add.droits de mutation – 3 000 €

Article 70321 Chap 73 : Droits stationnement voie publique + 3 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : NEANT

Recettes : NEANT

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette décision modificative n°1 par chapitre, comme pour le Budget Primitif, telle qu'elle est détaillée sur le document qui restera annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l’unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la Décision Modificative N°1 de l'Exercice 2023 Budget Primitif Commune, telle qu'elle est détaillée sur le document qui restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Décision modificative N°1 Budget Annexe Eau et Assainissement Exercice 2023**

**DCM 11-07-2023 N°5**

Mr Le Maire et Mme COPIN Françoise, Adjointe déléguée, expliquent qu’il y aurait nécessité de voter une décision modificative du budget.

Mme COPIN Françoise, Adjointe déléguée demande au Secrétaire Général de présenter au Conseil Municipal le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Eau et Assainissement qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : NEANT

Recettes : NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : Article 1641 Hors opération Chap 16 : Emprunts en euros + 16 000 €

Recettes : Article 1641 Opération 23 Chap 16 : Amélioration AEP 4ème Phase + 16 000 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette décision modificative n°1 par chapitre, comme pour le Budget Primitif, telle qu'elle est détaillée sur le document qui restera annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l’unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la Décision Modificative N°1 de l'Exercice 2023 Budget Primitif Eau et Assainissement telle qu'elle est détaillée sur le document qui restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Admission en non-valeur**

**DCM 11-07-2023 N°6**

Mr le Maire avec l’assistance du Secrétaire Général, donnent connaissance au Conseil Municipal d’un courrier de Mr le Percepteur de Ganges, Receveur Municipal, qui expose qu’il n’a pas pu faire le recouvrement intégral des titres selon un récapitulatif qui restera annexé à la présente délibération, pour un montant total de 16,70 €

Mr Le Maire demande une admission en non-valeur de cette somme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l’unanimité des membres présents et représentés.

DECIDE d’admettre en non-valeur cette somme de 16,70 €, afin de régulariser la comptabilité ; cette somme sera débitée sur l’exercice 2023, Budget Principal Commune article 6541

Même Séance

**Demande Subvention sortie culturelle**

**DCM 11-07-2023 N°7**

Mr le Maire et Mme RABOU Nathalie, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, donnent lecture au Conseil Municipal : - d’une lettre de Mme FERRERES Séverine qui sollicite une aide financière pour une sortie culturelle pour sa fille Cléo GIBELIN qui a été qualifiée pour le concours national de danse. Le montant des frais de cette sortie s’élève à 550 € hors frais de repas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et

DECIDE d’accorder la subvention suivante :

* Mme FERRERES Séverine 35 €.

Cette somme sera prélevée article 6574 du budget principal commune.

Même Séance

**Demandes de subventions complémentaires Travaux Eglise Notre Dame du Suc**

**DCM 11-07-2023 N°8**

Mr le Maire, Mme COPIN Françoise, Adjointe Déléguée aux finances et Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint délégué aux travaux, proposent de : demander les financements nécessaires pour mener à terme le projet Travaux de gros entretien sur le bâtiment Eglise de Notre Dame du Suc.

L’estimation de la dépense de ce projet s’élève à 190 000 € H.T soit 228 000 € TTC

Ils proposent au Conseil Municipal de demander des subventions complémentaires au Conseil Départemental, ainsi qu’à la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et à tous autres financeurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de cette démarche, et donc

1/ DEMANDE une subvention complémentaire au Conseil Départemental de l’Hérault,

2/ DEMANDE une subvention complémentaire à la CCCG et S

3 / DEMANDE des subventions à tous autres financeurs potentiels la plus élevée possible

4/ PREND acte du fait qu’une subvention a déjà été attribuée par le Conseil Départemental

de l’Hérault pour un montant de 58 100 € dossier N°2022 – 14326.

Même Séance

**Demandes de subventions complémentaires travaux renouvellement canalisation AEP**

**DCM 11-07-2023 N°9**

Mr le Maire, Mme COPIN Françoise, Adjointe Déléguée aux finances et Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint délégué aux travaux, proposent de : demander les financements nécessaires pour terminer correctement les deux opérations changement des canalisations AEP entre La Fous et BRISSAC d’une part et entre Brissac le Haut et Coupiac d’autre part.

L’estimation de la dépense de ce projet s’élève à 200 157,80 € H.T soit 240 189,36 € TTC

Ils proposent au Conseil Municipal de demander des subventions complémentaires à l’Agence de l’eau et au Conseil Départemental de l’Hérault, et à tous autres financeurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de cette démarche, et donc

1/ DEMANDE une subvention complémentaire à l’agence de l’eau

2/ DEMANDE une subvention complémentaire au Conseil Départemental de l’Hérault,

3 / DEMANDE des subventions à tous autres financeurs potentiels la plus élevée possible

Même Séance

**Projet de conventions à passer avec le syndicat Hérault Energies**

**DCM 11-07-2023 N°10**

Mr le Maire et Mme COPIN Françoise, Adjointe Déléguée proposent de passer avec Le Syndicat Hérault Energies une convention dans le but de laisser réaliser par Hérault Energies les travaux de renforcement / Sécurisation sur le réseau de distribution publique d’électricité.

Ils présentent au Conseil Municipal le projet technique correspondant, et précise que le but de cette convention est d’autoriser les travaux sur une parcelle du domaine privé de la commune, à savoir la parcelle AM 45 sise lieu-dit « Le Village ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention à passer avec le Syndicat Hérault Energies

AUTORISE Mr le Maire, ou Mme la Première Adjointe au Maire en l’absence du Maire, à la signer ainsi que tous avenants, et toutes pièces annexes afférentes à cette question.

Même Séance

**Demande de création d’un compte épargne temps : avis de principe préalable à la demande d’avis du comité technique auprès du CDG 34**

**DCM 11-07-2023 N°11**

Mr le Maire et Mme COPIN Françoise, Adjointe Déléguée proposent de demander l’avis du Comité Technique placé sous l’autorité du CDG 34, préalablement à la création d’un compte épargne temps.

Cependant, avant de demander cet avis, ils proposent au Conseil Municipal de se prononcer par un avis de principe sur cette question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de la création d’un compte épargne temps

AUTORISE Mr le Maire, ou Mme la Première Adjointe au Maire en l’absence du Maire, à signer toutes pièces afférentes à cette question, et notamment à demander au comité technique placé sous l’autorité du CDG 34, son avis sur ce projet de création d’un compte épargne temps.

Même Séance

**Réforme de la protection Sociale Complémentaire : avis de principe préalable à la demande d’avis du comité technique auprès du CDG 34**

Mr le Maire assisté du DGS, lance la discussion sur la réforme de la protection sociale complémentaire. Après un court débat, il retire cette question de l’ordre du jour de cette séance.

Même Séance

**Choix Pour ou Contre le principe de lancement d’une étude par la Com Com concernant le transfert de compétence en 2026 de la gestion intercommunale de l’eau potable et Assainissement**

**DCM 11-07-2023 N°12**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre le principe de lancement d’une étude par la Com Com concernant le transfert de compétences en 2026 de la gestion intercommunale de la gestion de l’eau potable et de l’assainissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

REJETTE le principe de lancement d’une étude par la Com Com concernant le transfert de compétences en 2026 de la gestion intercommunale de la gestion de l’eau potable et de l’assainissement.

Même Séance

**Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

* Décisions concernant les travaux :

Mr CAUSSE Jean Louis, Adjoint au Maire, indique que Mr le Maire a pris les décisions suivantes :

En commun accord avec l’Entreprise BOURDIER, il est décidé de procéder à la résiliation amiable du Lot 4 « sols souples » pour le programme « Création de Cabinets Médicaux » sans indemnité.

**Questions diverses**

Mme ROBILLART Colette évoque les questions concernant le bulletin municipal, et propose à Mr CUBERES Francis de préparer un article faisant le point sur les travaux en cours pour la prochaine parution.

Mr le Maire donne des précisions en ce qui concerne les incivilités dans le parc municipal.

Mme RABOU Nathalie indique que Mr STENFIELD va intervenir sur les jeux.

Elle indique aussi que dans le cadre des grands sites de France, il y aura des manifestations et interventions dans les écoles , et notamment dans celle de BRISSAC.

Mme PONGAN Delphine évoque la question de la Place du Château à Brissac le Haut, et de l’interdiction d’y stationner qui n’est jamais respectée.

DCM 11/07/2023 N°1 : Projet de cession de terrains à particuliers : cession à Mr VINSON Thierry

DCM 11/07/2023 N°2 : Echange de terrains entre la Commune de BRISSAC et Mr BILLOD-MOREL Jérôme

DCM 11/07/2023 N°3 : Echange de terrains entre la Commune de BRISSAC et Mr VIALA Christian : Régularisation Foncier Valboissière

DCM 11/07/2023 N°4 : Décision modificative N°1 Budget Principal Commune Exercice 2023

DCM 11/07/2023 N°5 : Décision modificative N°1 Budget Annexe Eau et Assainissement Exercice 2023

DCM 11/07/2023 N°6 : Admission en non-valeur

DCM 11/07/2023 N°7 : Demande Subvention sortie culturelle

DCM 11/07/2023 N°8 : Demandes de subventions complémentaires Travaux Eglise Notre Dame du Suc

DCM 11/07/2023 N°9 : Demandes de subventions complémentaires travaux renouvellement canalisation AEP

DCM 11/07/2023 N°10 : Projet de conventions à passer avec le syndicat Hérault Energies

DCM 11/07/2023 N°11 : Demande de création d’un compte épargne temps : avis de principe préalable à la demande d’avis du comité technique auprès du CDG 34

DCM 11/07/2023 N°12 : Choix Pour ou Contre le principe de lancement d’une étude par la Com Com concernant le transfert de compétence en 2026 de la gestion intercommunale de l’eau potable et Assainissement